

rpc

SCIENCE ET INGÉNIERIE



RAPPORT ANNUEL

17/18



PLAN STRATÉGIQUE 2015-2020

ÉNONCÉ DE VISION DU RPC

Le Conseil de la recherche et de la productivité (RPC) excellera dans la prestation de services scientifiques et dans l'innovation technologique en aidant ses partenaires du milieu des affaires et de l'industrie à créer de la richesse et des possibilités d'emploi de haute qualité.

ÉNONCÉ DE MISSION DU RPC

Nous avons pour mission d'aider les entreprises et l'industrie à développer et à appliquer des technologies de pointe, et de leur fournir des services techniques spécialisés en laboratoire.

NOS VALEURS

Les valeurs fondamentales suivantes dictent la conduite du RPC :

Sécurité : Le RPC tient à offrir un milieu de travail sécuritaire.

Qualité : Le RPC accorde une grande importance à la qualité du travail effectué.

Service : Le RPC a une orientation client et entend apporter une aide optimale à sa clientèle.

Respect : Le RPC s'emploie à traiter ses clients, ses employés et ses fournisseurs avec respect et équité.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'ORGANISATION

Les objectifs stratégiques s'inspirent de l'énoncé de mission et tiennent compte du point de vue des partenaires et des besoins de l'organisation. Les objectifs sont des cibles visant à mobiliser l'organisation et à jeter les bases de la planification. Le plan stratégique définit l'orientation de l'organisation et a reçu l'aval du conseil d'administration du RPC.

Le plan stratégique offre un aperçu du processus en ce qui a trait aux apports requis et aux résultats projetés. Les objectifs organisationnels et la justification de chacun, les mesures d'évaluation et les mesures préliminaires visent à faire en sorte que le plan soit clair et réaliste. Conformément aux pratiques exemplaires, les objectifs ont été établis de manière à être spécifiques, mesurables, actionnables, réalistes et temporels (modèle SMART).

Revitalisation : Mettre l'organisation en position favorable pour qu'elle puisse remplir son mandat

Le mandat du RPC est d'être une autorité reconnue en recherche et développement et un fournisseur de services scientifiques. Pour y parvenir, nous devons pouvoir compter sur du personnel qualifié, du matériel de pointe et des installations appropriées.

Le RPC continuera de réaliser des investissements stratégiques en capital humain pour faciliter la planification de la relève et la croissance stratégique dans ses domaines de spécialité actuels, et continuera de tirer profit des occasions qui se présentent.

Le RPC est orienté vers l'avenir, tandis que son plan de revitalisation est axé tant sur le présent que sur le futur.

D'abord, on vise le renouvellement des biens corporels existants, c'est-à-dire une augmentation des dépenses annuelles en immobilisations pour le remplacement du matériel et l'entretien des installations. Une grande

partie de l'infrastructure des bâtiments a presque 50 ans et nécessite davantage d'attention afin de veiller à ce que l'environnement physique permette d'atteindre l'excellence. Le RPC investira jusqu'à 1 million de dollars par année dans l'amélioration des immobilisations.

Le RPC entreprendra également un projet de revitalisation qui sera axé sur l'augmentation de sa capacité. Pour assurer une croissance dans nos secteurs d'activité existants, il faut davantage d'espace physique et de nouvelles installations afin que nous soyons en position de tirer avantage des nouvelles possibilités. Le dernier investissement d'envergure pour la croissance était un projet de revitalisation de 20 millions de dollars réalisé entre 1987 et 1990; nous prévoyons mener un projet de même envergure.

Exploitation des possibilités de croissance

Les services du RPC continueront d'évoluer pour conserver leur pertinence pour l'industrie.

Pour un organisme de recherche provincial comme le RPC, la croissance sous-entend l'élargissement de l'offre de services, la modernisation des méthodes, l'obtention d'accréditations, le développement de l'expertise, l'acquisition d'instruments et de matériel modernes, et la mise en place de laboratoires et d'installations appropriés. Au RPC, la croissance vise à faire en sorte que l'organisation soit viable et pertinente et, pour y arriver, il faut offrir un excellent service à la clientèle.

Trois types de croissance seront envisagés :

- a. Croissance interne : Nous nous concentrerons principalement sur la croissance de base qui comprend un élargissement de notre offre de services, l'obtention de nouvelles accréditations, ou l'offre d'une nouvelle gamme de services pour améliorer notre capacité et le service offert à nos clients actuels et futurs.
- b. Acquisition : Il s'agit d'occasions exceptionnelles d'acquérir une organisation privée ou peut-être publique compatible avec notre mandat, en vue d'améliorer notre capacité et le service offert à nos clients actuels et futurs.

- c. Expansion : Il s'agirait de l'ouverture d'un nouveau site ou d'une nouvelle installation pour favoriser la croissance et améliorer notre capacité et le service offert à nos clients actuels et futurs.

Communications et développement

Il demeure prioritaire de faire connaître le RPC, ses employés et ses travaux. Comme c'est le cas pour de nombreuses organisations de recherche et développement, le RPC doit faire la promotion de ses services et célébrer ses réussites tout en respectant la confidentialité de ses clients et la nature exclusive de la plupart de ses travaux.

Le RPC tient à maintenir le dévouement de ses employés grâce à diverses activités ciblées. Les étapes importantes, les réalisations et les longues années de service sont reconnues et célébrées. Des séances de discussion ouverte ont lieu pour veiller à ce que nos employés interagissent, en apprenant davantage sur notre organisation et participant à des conversations qui suscitent des idées et des innovations. Des nouvelles sont transmises par l'entremise des médias sociaux et de l'intranet.

Le RPC reconnaît que pour réaliser ses objectifs de croissance, il doit mettre l'accent sur le développement des affaires. Bien que le RPC ait par le passé procédé à une expansion plutôt organique de ses activités, il se consacre maintenant davantage à évaluer et à cibler les possibilités de développement des affaires qui tirent profit de l'expertise actuelle et à cerner les nouveaux secteurs de croissance.

Les communications stratégiques sont la clé de notre avenir. Pour favoriser la communication interne et externe, nous apporterons des améliorations à notre site Web et à nos activités de communication interne, et nous augmenterons notre présence sur les médias sociaux. Nous continuerons de participer à des salons professionnels stratégiques et à nous investir dans diverses associations de l'industrie. Les nouvelles initiatives pourraient comprendre une formation en ventes et en communication, l'acquisition d'outils logiciels pour assurer, par exemple, la gestion des relations avec la clientèle, l'utilisation accrue des médias sociaux et une veille à la concurrence.

Excellence opérationnelle

Le RPC continuera de mettre au point des systèmes et processus administratifs qui permettront à l'organisation et à ses employés d'exercer leurs activités avec efficacité et efficience. Compte tenu du climat économique actuel et des programmes d'austérité du gouvernement, l'organisation continuera à prendre ses décisions d'affaires en misant sur la viabilité financière et sur le financement par ses activités.

Pour favoriser l'excellence de ses activités, le RPC évaluera et révisera le système de planification des ressources de l'entreprise (PRE) et le système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL). L'organisation continuera de travailler à l'établissement et à l'application d'un plan d'entretien des installations en vue de favoriser l'innovation, la croissance et l'amélioration continue des systèmes de qualité. Enfin, elle continuera d'investir pour le perfectionnement de ses employés et d'encourager un environnement de travail positif et une culture de sécurité.

Sur le plan des politiques, le RPC continuera d'appuyer les activités de développement du conseil d'administration. Celles-ci viseront principalement à mieux comprendre l'organisation et sa relation avec le gouvernement, la gouvernance et les responsabilités fiduciaires.

Responsabilité sociale de l'organisation

Le RPC a acquis à juste titre la réputation d'être une organisation socialement responsable et continuera de redonner à la collectivité et d'observer les lois et la réglementation. Notre objectif est d'avoir une influence positive sur la collectivité qui va au-delà de nos activités principales.

Ainsi, nous comptons atteindre nos objectifs de contribution à Centraide, maintenir nos activités de financement pour les banques alimentaires, encourager les initiatives de bienfaisance de nos employés et continuer d'élargir nos initiatives de recyclage.

UNIS POUR AIDER LA COLLECTIVITÉ

Le RPC redonne à la collectivité

Les employés du RPC redonnent à la collectivité de nombreuses façons. Certains sont membres de clubs philanthropiques, d'autres participent à des initiatives scolaires et confessionnelles, et d'autres encore font du bénévolat directement auprès d'organismes caritatifs et d'initiatives communautaires. Le principal organisme caritatif du RPC est Centraide.

Le RPC souhaite souligner le travail de Karen Broad en tant que capitaine d'équipe pour la campagne annuelle de Centraide et remercie les employés de leur participation. Karen, aidée d'une équipe de bénévoles, coordonne nos activités, communique nos objectifs, distribue des formulaires de don et encourage les donateurs. Nous sommes particulièrement fiers de la participation de nos nouveaux employés, dont beaucoup sont en début de carrière et sont devenus de nouveaux donateurs, et qui aident le RPC à atteindre son objectif qui augmente sans cesse.



Ci-dessous: Karen Broad, capitaine de l'équipe de Centraide



MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2017-2018 a été marquée par une croissance remarquable.

Les recettes de ventes ont connu une hausse de 2 millions de dollars, ou 18 %, pour atteindre un total record de 13,3 millions de dollars (voir « *État consolidé des résultats* » en p. 14). Pour répondre à la demande, le RPC compte maintenant 143 employés, ce qui représente 21 nouveaux postes. Des embauches stratégiques ont été effectuées dans les domaines du développement des affaires, de l'assurance de la qualité, de l'approvisionnement et des TI pour favoriser la croissance. Notre clientèle poursuit aussi sa croissance, et il s'agit là d'un indicateur clé de la pertinence de nos services.

Cette croissance sans précédent est attribuable à différents services, le secteur du cannabis étant sans contredit le plus important de tous. Le RPC est un chef de file en services de laboratoire et offre ses services à des clients d'un océan à l'autre. Le secteur s'agence avec les services offerts par le RPC, puisqu'il a besoin de savoir-faire en chimie organique (y compris pour ce qui est des pesticides), en chimie inorganique et en microbiologie, qui sont tous des services bien établis. La croissance de la demande à l'égard des autres services du RPC, dont la qualité de l'air, l'automatisation, l'ingénierie, la génétique et l'étude de procédé, est tout particulièrement encourageante. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec Opportunités Nouveau-Brunswick afin d'attirer des entreprises du domaine du cannabis au Nouveau-Brunswick.

D'autres aspects du RPC sont aussi en croissance, notamment avec l'arrivée d'un client clé, le gouvernement du Nouveau-Brunswick. La révision stratégique des programmes du gouvernement provincial comprenait un projet de services de laboratoire non médical qui a amené la fusion de laboratoires pour lesquels le RPC est devenu fournisseur de services. Cela s'ajoute au mandat d'origine du RPC en tant que branche scientifique et technologique du gouvernement, et a permis d'éliminer les redondances et de ramener les recettes de vente provenant du gouvernement provincial au niveau enregistré au milieu des années 1980 (voir « *Points saillants des revenus* » en p. 11). Le RPC travaille en étroite collaboration avec les ministères concernés sur des projets liés à la qualité de l'eau et a apporté sa contribution lors de catastrophes comme les inondations printanières. Nous prévoyons connaître une croissance de nos activités et de nos collaborations à mesure que nos relations évolueront.

Les services d'innovation du RPC sont en forte demande de la part d'entreprises bien établies et en démarrage. Dans la plupart des cas, les idées créatives des entrepreneurs florissants nécessitent des services de conception, de construction, de mise à l'essai et d'optimisation. Ces services d'innovation se trouvent dans la catégorie des services translationnels, qui font partie des principaux services offerts par le RPC. Au cours de la dernière année, le RPC a travaillé avec de nombreuses entreprises en démarrage, comme SomaDetect qui a connu du succès à l'international, ou encore MilleniaTea qui s'est fait connaître à l'émission Dragon's Den ou AppDiginous qui est sur le point de réaliser des percées.

Nous sommes fiers d'avoir remis le prix d'excellence 2018 à l'équipe de la qualité du RPC (voir « *Équipe de la qualité du RPC* » en p. 8). Ce groupe, qui compte des représentants de chacune des unités du RPC, a reçu de la formation sur la vérification interne et a aidé le RPC à se préparer à l'obtention de la certification ISO 9001:2015, ce qui a été accompli avec succès. La qualité est une valeur fondamentale et est essentielle à la réussite du RPC. Cette équipe diversifiée nous a aidés à atteindre notre objectif et continue d'apporter une contribution importante à la culture de qualité du RPC.

Nous continuons d'entretenir une relation productive avec le milieu universitaire, notamment l'UNB où plusieurs de nos scientifiques sont professeurs auxiliaires. Les étudiants acquièrent de l'expérience en sciences appliquées en occupant des emplois d'été au RPC. Nous jouons un rôle actif dans des projets d'étudiants de premier cycle et des placements professionnels et nous avons accueilli des scientifiques post-doctoraux. Certains de ces étudiants se sont vu offrir un emploi permanent au RPC.

Le RPC travaille à trouver une solution à deux problèmes importants. Le premier est le remplacement de nos systèmes de TI. Un important projet de modernisation de nos technologies de l'information sera lancé en 2018-2019 et permettra d'augmenter notre capacité et d'améliorer notre productivité et la qualité. Ce projet devrait être terminé au début de 2020.

La deuxième difficulté touche nos installations. La charge de travail monumentale et la croissance rapide ont hâté la fin de vie d'infrastructures clés. La planification du RPC 3.0 est en cours. Il s'agit d'un projet visant

UNE QUESTION DE CULTURE

Le RPC, un chef de file dans le domaine du cannabis

Le RPC s'est posé en chef de file en science du cannabis, une réalisation rendue possible grâce à un savoir-faire scientifique acquis au cours des dernières décennies. Le RPC est un chef de file en microbiologie, en biologie moléculaire, en chimie organique, en chimie inorganique et en analyse de la qualité de l'air. Nous avons commencé à faire des analyses de chanvre en 1999, après avoir obtenu un permis de Santé Canada. Lorsque le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales a été mis à jour en 2013, il y a immédiatement eu une demande en analyse du cannabis, une voie que le RPC a suivie naturellement. Grâce au travail d'un talentueux groupe d'experts qui fait partie de notre équipe de chimie organique, le RPC a élaboré une trousse d'analyse complète et a commencé à l'offrir au début de 2014.

L'analyse constitue la majeure partie des activités du RPC dans l'industrie du cannabis. Cependant, nos activités ont pris de l'ampleur et comprennent maintenant nos services d'industrie 4.0, l'analyse de produits comestibles, la mise à l'essai de procédés, la génétique et la qualité de l'air. Le savoir-faire et le service du RPC ont attiré des clients de partout au Canada et ont contribué aux efforts du Nouveau-Brunswick visant la création d'emplois et la stimulation de l'économie.

à revitaliser, améliorer et agrandir le RPC. Du financement fédéral-provincial a été octroyé pour le RPC 1.0 dont la construction a commencé en 1964. Du financement fédéral a été fourni pour le RPC 2.0, un important agrandissement des laboratoires réalisé en 1990. Cette année, une évaluation technique et un plan directeur de construction ont été réalisés, et un concept architectural a été élaboré pour agrandir et rénover les installations actuelles du RPC. Nous explorons également des options pour construire de nouvelles installations à un nouvel endroit. Un expert-conseil a été embauché pour élaborer une étude d'incidence économique. Le financement du RPC 3.0 se poursuivra au cours de l'année à venir.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les travaux de rénovation qui ont été entamés pendant la dernière année seront achevés dans l'année à venir. Nous prévoyons achever et mettre en service :

- un laboratoire agrandi de préparation d'échantillons de cannabis;
- un nouveau laboratoire d'automatisation pour l'industrie 4.0;
- un nouveau laboratoire de qualité de l'air.

Le RPC continue d'ajouter des services à son offre et prévoit lancer plusieurs nouveaux services certifiés au cours de l'année à venir. Nous prévoyons encore réaliser une croissance de 10 % de notre clientèle et de nos recettes. Si nous y parvenons, il s'agira d'une croissance cumulative de 43 % au cours des trois dernières années; la capacité de nos installations actuelles sera alors dépassée et cela limitera notre croissance, et c'est pourquoi il faut prioriser le RPC 3.0.

Les perspectives économiques sont incertaines en raison des menaces et mesures commerciales constantes. Cependant, il y a des possibilités de croissance économique dans le secteur du cannabis. La légalisation prévue fera augmenter la production, les besoins en matière de productivité, le développement de nouveaux produits ainsi que d'autres besoins en sciences et ingénierie (voir « Une question de culture » en p. 4). La biotechnologie, qui fait partie de la sixième vague d'innovation, prendra de l'importance. L'ADNe en est un exemple (voir « Identité génétique » en p. 9). L'industrie 4.0, la quatrième révolution industrielle, a commencé et promet d'améliorer les problèmes de productivité du Canada (voir « Réussite dans le domaine industriel » en p. 10). À long terme, le RPC se prépare à répondre à des besoins croissants dans le domaine des sciences dans l'Arctique (voir « Expédition polaire » en p. 7).

COMMENTAIRES D'APPRECIATION

Nous sommes honorés de pouvoir compter sur la loyauté de nos clients qui, en choisissant le RPC, ont opté pour la valeur. Merci. Les commentaires positifs dans les sondages auprès de notre clientèle sont inspirants et motivants.

Nous sommes reconnaissants des relations productives que nous entretenons avec les organismes voués à l'avancement de l'économie du Nouveau-Brunswick grâce à l'innovation, dont la Société de développement régional, la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB), Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB), le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA).

Les conseils, le soutien et la supervision de notre conseil d'administration sont essentiels à notre réussite et sont sincèrement appréciés. Nous vous remercions pour votre dévouement, votre passion et votre leadership éclairé (voir « Conseil d'administration du RPC » en p. 10).

Enfin, nous exprimons notre gratitude aux employés du RPC pour leur compétence, leur professionnalisme et leur engagement envers le service à la clientèle (voir la page couverture). Vous êtes exceptionnels et contribuez directement à la réussite du RPC. Merci. Les employés ayant cumulé cinq ans de service ont été récompensés lors de notre cérémonie annuelle de remise des prix d'excellence (voir « Reconnaissance des années de services des employés 2017-2018 » en p. 9).

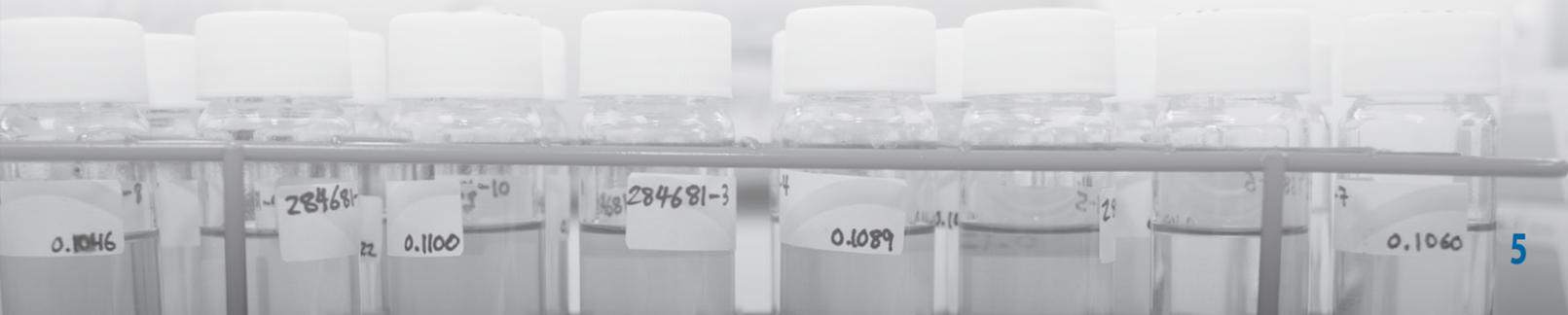
Le mandat d'un organisme pour la recherche et la technologie consiste à offrir des services d'innovation aux gouvernements et entreprises, dans le but d'améliorer la qualité de vie et d'accroître la compétitivité économique. Le RPC demeure axé sur ce mandat et poursuit la croissance de ses ressources et capacités. La dernière année a été exceptionnelle, puisque nous avons atteint de nouveaux sommets sur le plan des recettes et du nombre d'employés. Nous sommes impatients de poursuivre cette croissance au cours de l'année à venir.



Shelley Rinehart (Ph. D.)
Présidente



Eric Cook, ing., MBA
Directeur exécutif et chef de la direction



OBJECTIFS DU PLAN ANNUEL POUR 2017-2018

LE PLAN ANNUEL DU RPC POUR 2017-2018 est un document auxiliaire au plan stratégique pour 2015-2020. Il fait référence aux objectifs stratégiques de l'organisation et a reçu l'aval du conseil d'administration.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des progrès réalisés par rapport aux priorités de l'organisation établies dans le plan annuel pour 2017-2018.

I. Auto-financement grâce à des investissements continus de capitaux

Cet objectif est complètement atteint. Les produits des ventes et la marge ont été mieux que prévu et nous ont permis de tirer un bénéfice net modeste (voir « État consolidé des résultats » en p. 14). Les résultats comprennent la totalité des coûts d'exploitation du laboratoire de St. George et des investissements continus de capitaux.

Les produits d'exploitation ont atteint un record de 13,3 millions de dollars, ce qui constitue une hausse de 2 millions de dollars, ou 18 %. Cette croissance spectaculaire est attribuable au succès des ventes d'analyses du cannabis, à une croissance des ventes d'analyses au gouvernement provincial, et à une croissance générale des ventes d'analyses à divers clients.

Le profil des sources de revenus (tableau 1) indique que le gros du produit des ventes du RPC (77,5 %) continue de provenir du secteur industriel. Les autres produits des ventes proviennent des trois échelons du gouvernement, dont le gouvernement provincial (12,7 %) pour lequel les recettes sont remontées au niveau des années 1980.

Le tableau de répartition des clients par région (tableau 2) révèle que 682 des 1 157 clients du RPC (59 %) étaient au Nouveau-Brunswick. Les autres clients étaient régionaux, nationaux et internationaux.

Comme le révèle le tableau 3, Clients servis par revenus, le RPC a exporté des services de l'ordre de 5,8 millions de dollars et a ainsi contribué à créer et à maintenir des emplois au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une augmentation de 5,4 millions de dollars par rapport à l'an dernier.

TABLEAU 1 : SOURCES DE REVENUS

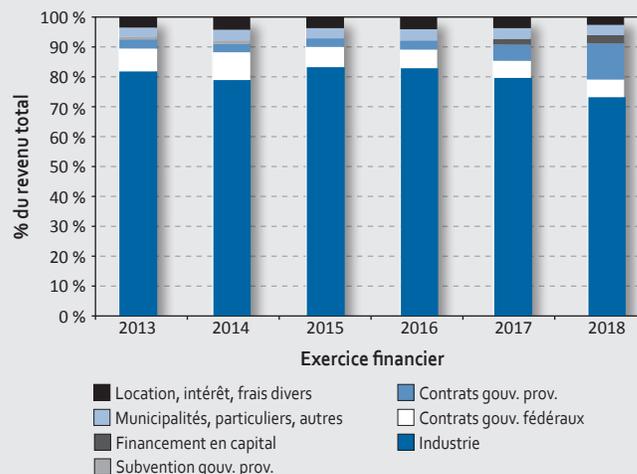


TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES CLIENTS PAR RÉGION

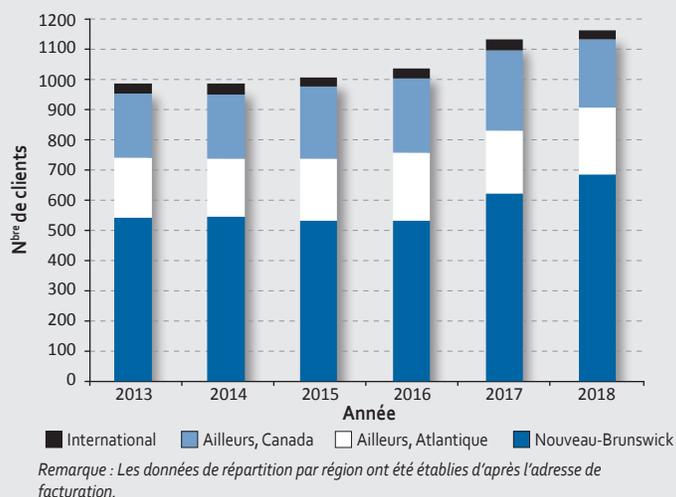
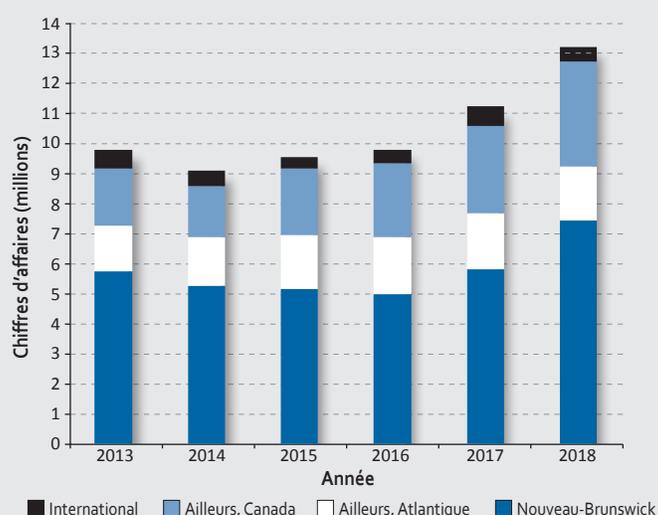


TABLEAU 3 : CLIENTS SERVIS PAR REVENUS



II. Croissance des services, de la clientèle et des recettes

Cet objectif est complètement atteint. Nous avons observé une croissance de notre clientèle (de 1 125 à 1 157) et de notre offre de services. Les recettes du RPC ont poursuivi leur croissance et ont franchi la barre des 13 millions de dollars, surpassant ainsi notre cible de 12,8 millions de dollars. La croissance dans le secteur du cannabis est une clé de ce succès; il convient toutefois de noter que tous les groupes d'analyse ont connu un rendement solide. Nos services d'ingénierie ont connu une faiblesse constante dans le secteur minier, mais l'activité dans un nouveau domaine de service de l'industrie 4.0 a été bonne.

III. Communications et développement améliorés

D'importants progrès ont été faits dans le cadre de cet objectif. Le RPC a embauché un nouvel employé dans le domaine du développement. Celui-ci contribue à augmenter nos activités en rencontrant nos clients, en dénichant des possibilités d'affaires et en faisant connaître nos services. Nous avons ciblé nos meilleurs clients selon les ventes réalisées afin de les visiter et de les rencontrer.

Nous avons augmenté notre participation aux salons professionnels en prenant part à plusieurs salons sur le cannabis et sur les eaux et eaux usées. Nous avons également participé à des salons que nous fréquentons chaque année, comme celui de la Prospectors and Developers Association of Canada. Nous avons aussi maintenu un profil actif dans les médias sociaux, plus particulièrement sur LinkedIn et Twitter.

IV. Activités et responsabilité sociale de l'entreprise

Des progrès notables ont été réalisés dans le projet de remplacement de nos systèmes de PRE et de SGIL. Des solutions provisoires ont été trouvées et une analyse des lacunes a été réalisée. Nous prévoyons passer les commandes et commencer le processus de mise en œuvre de 18 mois à l'automne 2018. Un directeur des TI a été embauché pour faciliter cette transformation.

Une spécialiste de l'approvisionnement a été embauchée pour élaborer notre processus d'appel d'offres afin que nous soyons conformes à la Loi sur la passation des marchés publics. Elle a offert une formation de présentation à la haute direction.

Une autre ressource en qualité a été embauchée et elle a participé à la préparation du RPC pour l'obtention de la certification ISO 9001:2015. Nos ressources en qualité contribueront également à nos initiatives liées au tableau de bord équilibré et à la méthode 5S.

Un sondage sur l'engagement des employés a été réalisé et des mesures clés sur lesquelles nous travaillerons au cours de l'année à venir ont été déterminées. Des commentaires positifs ont été formulés et certains aspects liés à la formation, aux communications et à la rétroaction devront être travaillés.

Le RPC a continué à jouer un rôle important dans la collectivité. La campagne de Centraide est notre principale activité caritative (voir « *Unis pour aider la collectivité* » en p. 3). La participation a été excellente et le RPC a dépassé son objectif, qui était supérieur à celui des années précédentes. Des initiatives ont aussi été menées en appui à la banque alimentaire, et de nombreuses activités caritatives dirigées par les employés et appuyées par le RPC ont eu lieu.

EXPÉDITION POLAIRE Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA)

L'Arctique canadien est une mine de ressources naturelles et il s'agit d'un important moteur économique à l'avenir prometteur. Pour exploiter cette région, il faudra en comprendre l'environnement et le respecter. Afin de favoriser la recherche nécessaire pour mieux comprendre l'Arctique, le gouvernement canadien a mis en place la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA). Le RPC a été l'un des premiers visiteurs alors que la construction était presque terminée.

Le SCREA se trouve à un emplacement stratégique sur le passage du Nord-Ouest dans la baie Cambridge, au Nunavut. Il s'agit d'une installation complète qui réunit une infrastructure de production d'énergie et de traitement des eaux et eaux usées, des résidences et des laboratoires modernes. Le plus impressionnant est l'engagement de la collectivité. La construction d'un centre de recherche de 250 millions de dollars dans une localité de 1 600 résidents attire beaucoup l'attention, mais elle a été réalisée en mettant la collectivité à contribution tout au long du processus et on prévoit poursuivre sur la même voie lorsque le centre sera en service.

Le RPC participe déjà à des analyses environnementales complexes en appui à la recherche et à la surveillance environnementale dans le Nord et nous prévoyons connaître une croissance soutenue dans ce domaine. En plus de la surveillance environnementale, il y aura une demande en résolution de problèmes d'ingénierie en climat froid, en développement d'énergie durable et en technologie de mine verte à mesure que le développement du Nord se poursuivra. Tous ces éléments nécessitent savoir-faire et expertise en sciences appliquées, le mantra du RPC.



EMPLOYÉS DU RPC

PRIX D'EXCELLENCE 2018 DU RPC

Lancement de l'équipe de la qualité du RPC et obtention de la certification ISO 9001:2015

Ce projet est un excellent exemple de travail d'équipe, puisqu'il a mis à contribution des membres de chacun des services du RPC. L'équipe a été formée, a reçu de la formation et a été chargée de diriger l'initiative visant à obtenir la certification ISO 9001:2015.

La certification 2015 nécessitait d'importantes mises à jour à la norme ISO 9001, y compris de nouveaux éléments. De la documentation a été préparée, des procédures ont été déployées et des processus ont été audités à l'interne, puis le RPC a passé avec succès un audit externe en mars 2018. Le RPC détient maintenant la certification ISO 9001:2015.

L'approche de cette équipe est en harmonie avec la philosophie de qualité du RPC : la qualité est l'affaire de tous.



Membres de l'équipe du prix d'excellence 2017-2018 (de gauche à droite) :
Arrière : Neri Botha, Jennifer Doucette, Chadwick Anderson, Sara Cockburn, Lisa Banks
Avant : Melanie Lalonde, Bryan Bourque, Gillian Travis, Angie Guitard, Lisa Ferrish



RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE DES EMPLOYÉS 2017-2018

Chaque année, le RPC souligne, par tranche de cinq ans, les années de service des employés.

5 ans	Alex Kyle Neri Botha
10 ans	Rachael Arsenault Darren Tarr Nick Spinney
15 ans	Bruce Phillips Tony Wilkins Karla McLellan
20 ans	Julian Cristian Keith McLellan
30 ans	Frances Ferguson
35 ans	Rob McFee

ÉQUIPE DES CADRES SUPÉRIEURS DU RPC

(au 30 juin 2018)

Cadres de direction

Eric Cook, directeur général/chef de la direction
Adèle Lévesque, chef des finances
Steve Holmes, directeur de l'exploitation

Directeurs de service

John Aikens, Services d'ingénierie
Ben Forward (Ph. D.), Aliments, pêches et aquaculture
Ross Kean, Services d'analyse inorganique
Bruce Phillips, Services d'analyse organique
Diane Botelho (Ph. D.), Services de la qualité de l'air
Leo Cheung, Services des mines et industries

IDENTITÉ GÉNÉTIQUE

Suivi de communautés microbiennes grâce à l'ADNe pour aider en gestion de l'environnement et la santé des écosystèmes

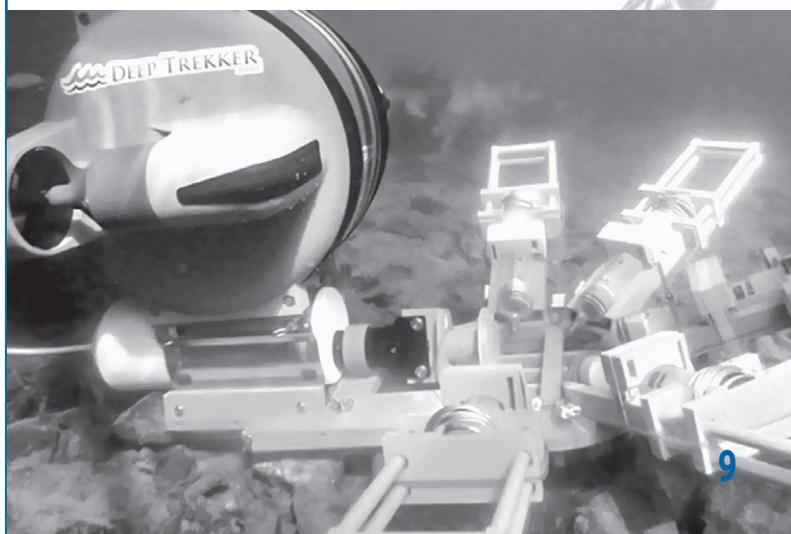
L'ADN environnemental, ou ADNe, est prélevé et extrait au sein d'une communauté ou d'un environnement holistique plutôt que directement sur un organisme. L'ADN peut provenir d'organismes individuels contenus dans ces échantillons ou de l'ADN flottant libéré par des organismes dans l'environnement local. On peut déterminer la biodiversité d'un environnement grâce à l'échantillonnage et aux analyses, et de la surveillance continue permet d'établir une base de référence par laquelle nous pouvons ensuite détecter les changements qui surviennent dans cet environnement.

Le RPC travaille avec les scientifiques du ministère des Pêches et des Océans (MPO) pour étudier la biodiversité microbienne dans l'environnement marin de la baie de Fundy en relation avec des facteurs de stress anthropiques sur les écosystèmes. Cette approche emploie un dispositif d'échantillonnage novateur basé sur la technologie des véhicules télécommandés développée par la MPO pour échantillonner la surface du fond marin, suivi par le séquençage de nouvelle génération chez RPC afin d'identifier les espèces bactériennes.

Les résultats sont prometteurs et correspondent aux récents résultats d'autres initiatives en cours à l'échelle internationale. Ce succès est très susceptible d'entraîner d'autres phases du projet. En définitive, le dispositif pourrait devenir un outil polyvalent qui pourra être largement utilisé pour la surveillance continue de l'environnement dans toute une gamme d'habitats.

Il s'agit d'un excellent exemple d'application de l'ADNe, rendue possible grâce à la biotechnologie analytique de nouvelle génération et de nouvelles approches créatives pour les questions à grande échelle.

(Crédit photo: S. Robinson Pêches et Océans Canada)



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RPC (au 30 juin 2018)

Shelley Rinehart (Ph. D.)

Présidente
Directrice du programme de MBA, Université du Nouveau-Brunswick,
Campus de Saint John

Annette Comeau

Présidente et directrice générale, SavoirSphère

Janet Gagnon

(À la retraite) Vice-présidente, APECA, Nouveau-Brunswick

Levi Hargrove (Ph. D.)

Directeur et professeur adjoint, Centre de médecine bionique,
Université Northwestern

Jeff Jennings

Propriétaire, Strategic Directions

Cathy Larochelle

Sous-ministre, Agriculture, Aquaculture et Pêches

Bernard Morin

Président, Thermopak

Irene McCardle, CPA, CMA, CFP

Irene McCardle Accounting

David Rogers

Vice-président, Services techniques internationaux, McCain Foods

Meaghan Seagrave

Directrice exécutive, BioNB

Kelli Simmonds

Sous-ministre, Environnement et Gouvernements locaux

Tracy Lean

Secrétaire générale

Adèle Lévesque

Trésorière

RÉUSSITE DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL

La 4^e révolution industrielle

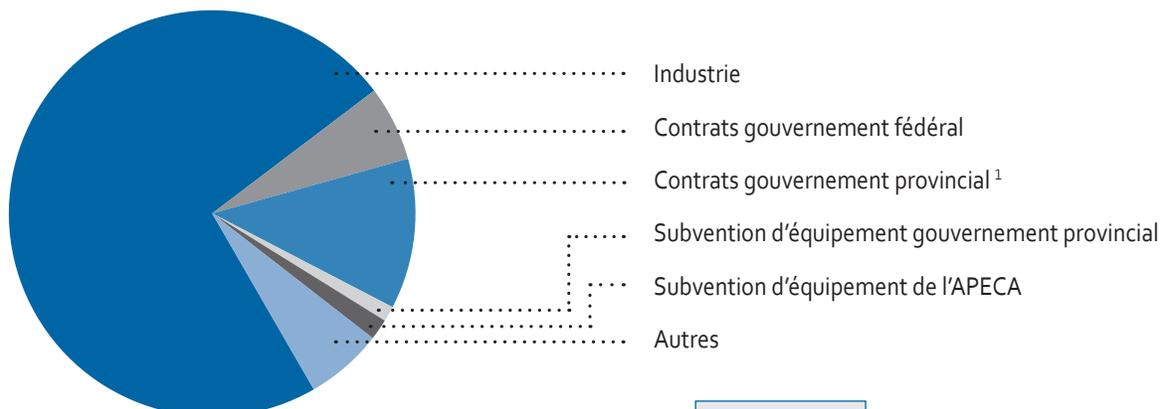
La 4^e révolution industrielle, ou industrie 4.0, est commencée. Cette phase met à contribution des systèmes cyber-physiques comme des robots, la visionique et d'autres technologies combinés à l'Internet des objets, à l'apprentissage machine et aux mégadonnées pour créer des usines intelligentes. Cela peut sembler futuriste, mais les avancées technologiques ont rendu les applications plus abordables et conviviales. Le RPC a saisi l'occasion d'aider les fabricants à les adopter et à en tirer parti. Puisque les premières applications ont été adoptées dans des secteurs qui pourraient être considérés non traditionnels, comme les ressources naturelles, elles ont été installées rapidement dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Le RPC a participé à une visite sur l'industrie 4.0 organisée par Festo, en Allemagne, le lieu de naissance de l'industrie 4.0. On a pu y voir les dernières technologies à l'œuvre et participer à des discussions inspirantes sur les développements à venir.

Un laboratoire de l'industrie 4.0 qui devrait être prêt en avril 2018 est en construction au RPC, qui a également acquis un savoir-faire en robotique, en visionique, en apprentissage machine et en technologies connexes. L'industrie 4.0 s'applique aux PME et a le potentiel d'apporter des améliorations importantes en matière de productivité et de compétitivité.

POINTS SAILLANTS DES REVENU

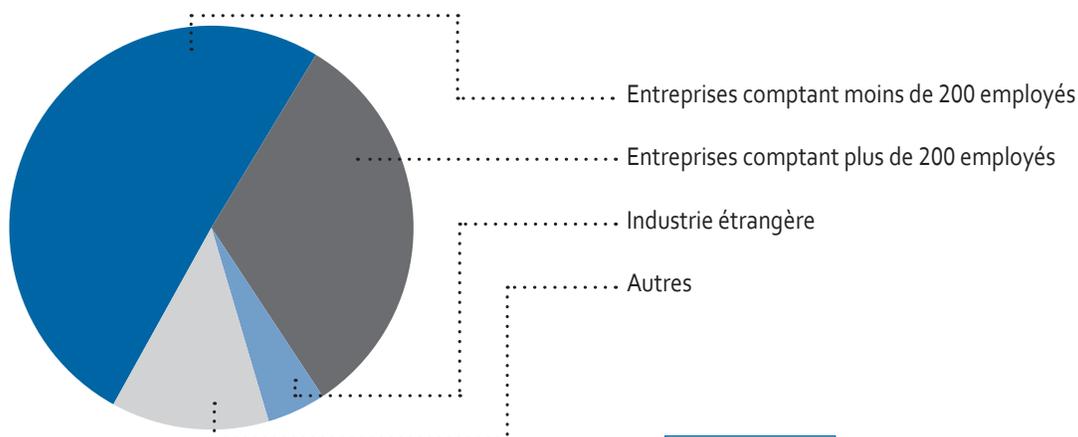
SOURCES DE REVENUS



	2017-2018	2016-2017
Industrie	10 293 128 \$	9 506 973 \$
Contrats gouvernement fédéral	844 460	672 825
Contrats gouvernement provincial ¹	1 687 472	665 925
Subvention d'équipement gouvernement provincial	173 281	107 692
Subvention d'équipement de l'APECA	234 047	112 500
Autres	866 680	894 836
Total	14 099 067 \$	11 960 752 \$

¹ Exclut les sociétés d'État provinciales, comme Énergie NB

RÉPARTITION DES REVENUS DE L'INDUSTRIE



	2017-2018	2016-2017
Entreprises comptant moins de 200 employés	5 208 375 \$	4 483 187 \$
Entreprises comptant plus de 200 employés	3 300 662	3 585 529
Industrie étrangère	483 219	473 636
Autres	1 300 873	964 621
Total	10 293 128 \$	9 506 973 \$

**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Frederick Square
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Place Marven's
1, allée Factory
Boîte postale 827
Moncton (NB) E1C 8N6
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499

Édifice Harbour
133, rue Prince William, bureau 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick et au président et membres du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière en date du 31 mars 2018, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptable canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidés du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick en date du 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptable canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

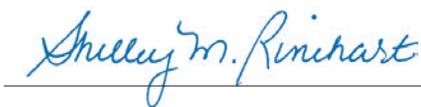
Comptables professionnels agréés
Fredericton, Canada
Le 27 juin 2018

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE EN DATE DU 31 MARS 2018

ACTIFS	2018	2017
Actifs à court terme		
Encaisse	1 249 360 \$	936 908 \$
Débiteurs	2 400 018	2 972 944
Travaux en cours	75 771	270 500
Frais payés d'avance	144 159	118 262
	<u>3 869 308</u>	<u>4 298 614</u>
Placements de portefeuille (Note 4)	6 961 287	7 210 390
Immobilisations nettes (Note 5)	7 287 670	7 091 441
	<u>18 118 265 \$</u>	<u>18 600 445 \$</u>
PASSIFS APPORTS REPORTÉS ET ACTIFS NETS		
Passifs à court terme		
Ligne de crédit (Note 6)	- \$	770 000 \$
Créditeurs et charges à payer	1 355 133	1 167 890
Produits reportés	334 517	144 982
	<u>1 689 650</u>	<u>2 082 872</u>
Apports en capital reportés (Note 7)	1 478 176	1 466 768
Prestations futures des employés (Note 8)	1 278 700	1 181 200
	<u>2 756 876</u>	<u>2 647 968</u>
Actif net		
Non affectés	1 191 200	1 073 887
Affectés à l'interne (Note 9)	6 671 045	7 171 045
Investis en immobilisations	5 809 494	5 624 673
	<u>13 671 739</u>	<u>13 869 605</u>
	<u>18 118 265 \$</u>	<u>18 600 445 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil



Président



Directeur général

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
RECETTES		
Recettes d'exploitation	13 277 383 \$	11 285 519 \$
Opération de restructuration (Note 13)	-	1 825 506
Placement	376 353	391 702
Divers	38 003	63 339
Financement de projets	172 651	-
Amortissement des apports en capital reportés	234 677	220 192
	<u>14 099 067</u>	<u>13 786 258</u>
CHARGES (Note 10)		
Frais d'exploitation	9 438 837	8 425 157
Administration	3 707 716	3 046 547
Amortissement des immobilisations	884 878	792 287
Devise étrangère	53 645	(26 556)
Créances irrécouvrables	2 450	(21 106)
	<u>14 087 526</u>	<u>12 216 329</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES CHARGES	<u>11 541 \$</u>	<u>1 569 929 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, en début d'exercice	1 343 257 \$	1 090 501 \$
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants:		
Devise étrangère	(67 418)	112 683
Placements de portefeuille	(34 879)	291 466
Montants reclassés à l'état des résultats :		
Gains réalisés en cours d'exercice	(160 755)	(124 837)
Devise étrangère	53 645	(26 556)
Variation des gains (pertes) de réévaluation cumulés pour l'exercice	<u>(209 407)</u>	<u>252 756</u>
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, fin de l'exercice	<u>1 133 850 \$</u>	<u>1 343 257 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	Exploitation non affectée	Capital affecté à l'interne	Capital investi en immobilisations	Total 2018	Total 2017
SOLDE, en début d'exercice	1 073 887 \$	7 171 045 \$	5 624 673 \$	13 869 605 \$	12 046 920 \$
Excédent des recettes sur les charges	11 541	-	-	11 541	1 569 929
Variation des gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s	(2 09 407)	-	-	(209 407)	252 756
Achat d'immobilisations	(1 081 107)	-	1 081 107	-	-
Montants financés par les apports en capital	246 085	-	(246 085)	-	-
Amortissement des immobilisations	884 878	-	(884 878)	-	-
Amortissement des apports en capital reportés	(234 677)	-	234 677	-	-
Transfert interfonds (Note 9)	500 000	(500 000)	-	-	-
SOLDE, fin d'exercice	1 191 200 \$	6 671 045 \$	5 809 494 \$	13 671 739 \$	13 869 605 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR) :		
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les charges	11 541 \$	1 569 929 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	884 878	792 287
Amortissement des apports en capital reportés	(234 677)	(220 192)
Actifs reçus dans l'opération de restructuration (Note 13)	-	(1 825 506)
Variation des prestations futures des employés	97 500	79 200
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	558 246	(506 034)
	1 317 488	(110 316)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations*	(945 067)	(2 262 997)
Activités de financement		
Apports en capital*	697 085	551 698
Ligne de crédit	(770 000)	770 000
	(72 915)	1 321 698
Activités de placement		
Changement des placements de portefeuille	12 946	905 772
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	312 452	(145 843)
Encaisse, début de l'exercice	936 908	1 082 751
ENCAISSE, fin de l'exercice	1 249 360 \$	936 908 \$

* Les achats d'immobilisations d'un montant de 165 836 \$ (2017 - 29 796 \$) sont inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer en fin d'exercice. De la même manière, les apports en capital d'un montant de 141 984 \$ (2017 - 592 984 \$) sont inclus dans les comptes créditeurs en fin d'exercice.

Au cours de l'exercice financier, le Conseil a payé comptant les achats d'immobilisations impayés et inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer de l'exercice précédent d'un montant de 29 796 \$ (2017 - 10 045 \$). Ce paiement en liquide se reflète dans l'achat d'immobilisations réalisé dans l'exercice financier actuel.

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

LE 31 MARS 2018

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick (le Conseil) est un organisme gouvernemental sans but lucratif constitué en 1962 par la *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*. Les objectifs du Conseil sont de promouvoir, stimuler et expédier un perfectionnement continu dans son efficacité productive et dans l'accroissement de l'économie dans les secteurs variés du Nouveau-Brunswick. Le Conseil fournit des services de recherche indépendants, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour lesquels elles sont facturées selon le régime de la rémunération à l'acte.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public comprenant les chapitres de la série 4200 applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public. Voici un résumé des principales conventions comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés.

(a) Principes de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale inactive en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

(b) Constatation des recettes

Les recettes d'exploitation et diverses sont réputées gagnées au fur et à mesure que les travaux sont effectués. La valeur des travaux achevés, mais non facturés, apparaît sous la rubrique « Travaux en cours »; les montants reçus, mais pour lesquels des travaux n'ont pas été effectués, sont considérés comme des recettes reportées.

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les intérêts, les gains et les pertes réalisés sur les investissements. Tout revenu de placement est constaté quand il est gagné.

Le Conseil suit la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues pour des activités et des projets précis. Les subventions à fins déterminées sont constatées comme revenus dans la période au cours de laquelle les dépenses connexes ont lieu. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée et constatée comme période subséquente. Les contributions limitées à l'achat d'immobilisations sont différées et amorties par imputation aux recettes selon la méthode linéaire à un taux correspondant à celui de l'amortissement des immobilisations en question. Les subventions sans restriction sont constatées dans les recettes lorsqu'elles sont reçues ou à titre de débiteurs si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que la perception de la subvention est raisonnablement assurée. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens suivants :

Terrain et bâtiments	3 %
Équipement d'exploitation	12,50 %
Matériel informatique	25 %
Véhicule	25 %

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui établissent des droits et des obligations pour recevoir ou offrir des bénéfices économiques. Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers se composent de la ligne de crédit et des créditeurs et charges à payer.

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur. Les placements de portefeuille qui sont cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer l'instrument financier à sa juste valeur. La direction a choisi de présenter tous les investissements à la juste valeur, puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur.

Afin d'indiquer sur quoi se fondent les données utilisées pour mesurer la juste valeur des instruments financiers dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux 1, 2 et 3 suivants :

Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement ou indirectement; et

Niveau 3 – données concernant les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des marchés observables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(d) Instruments financiers (suite)

Les gains et pertes non réalisés en raison des variations de la juste valeur des instruments financiers sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lors du règlement, les gains et pertes cumulatifs sont reclassés, passant de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats. Les coûts de transaction des instruments financiers évalués à la juste valeur sont passés en charge. Les actifs financiers sont évalués chaque année afin de déterminer s'il y a une quelconque preuve objective d'insuffisance.

(e) Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les éléments d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères sont constatés à la juste valeur au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Dans la période de règlement, les gains et les pertes de change sont constatés à l'état des résultats et les soldes non réalisés sont renversés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

(f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille détenus par le Conseil comprennent les titres à revenu fixe et les titres de capitaux propres cotés en bourse à court et à long terme. Les intérêts sur les titres à revenu fixe sont cumulés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et comptabilisés dans l'État des résultats, au même titre que les dividendes et autres revenus d'investissement. Les capitaux propres sont classés au niveau 1, selon la juste valeur hiérarchisée, et sont comptabilisés à leur juste valeur selon les prix du marché cotés à la fin de l'exercice. Les titres à revenu fixe sont classés au niveau 2, selon la hiérarchie des justes valeurs, et sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque possible ou calculés en fonction des titres comparatifs à la date de l'exercice financier.

(g) Prestations futures des employés

i) Pension

Les employés admissibles du Conseil sont devenus les membres du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Le régime est à risques partagés et le Conseil et ses employés y font des contributions. Le Conseil n'est pas responsable des passifs non capitalisés et n'a accès à aucun excédent du régime. Le coût du Conseil est limité à ses contributions annuelles, soit 804 126 \$ pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2018 (2017 - 677 618 \$).

La prestation de services administratifs des pensions est assurée gratuitement par la Société de services de retraite Vestcor.

ii) Allocations de retraite

Les employés ayant commencé à travailler à temps plein avant le 1er avril 2011 ont droit à des allocations de retraite. Le Conseil constate un passif et une charge pour les avantages sociaux dans la période où les employés rendent les services. La charge à payer pour ces allocations de retraite a été déterminée par une évaluation actuarielle réalisée en date du 31 mars 2018.

iii) Prestations de maladie accumulées

Les employés ont droit à des prestations de maladie qui s'accumulent, mais qui ne s'acquiescent pas. Le Conseil constate un passif et une charge pour les avantages sociaux dans la période où les employés rendent les services. La charge à payer pour ces prestations a été déterminée par une évaluation actuarielle réalisée en date du 31 mars 2018.

(h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés et les notes afférentes.

Parmi les estimations importantes qu'ont nécessitées les présents états financiers, citons : les hypothèses utilisées pour déterminer les passifs d'allocations de retraite et les prestations de maladie, les débiteurs irrécouvrables ou susceptibles de le devenir, la valeur des travaux en cours et les recettes reportées ainsi que la vie utile en fonction de laquelle les immobilisations et les apports en capital reportés sont amortis.

Les estimations susmentionnées sont fondées sur les meilleures données disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés et sont révisées annuellement en fonction des plus récentes données. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(i) Adoption des nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, le Conseil a adopté les normes comptables canadiennes suivantes pour le secteur public : SP 2200 – Informations relatives aux apparentés, SP 3420 – Opérations interentités, SP 3210 – Actifs, SP 3320 – Actifs éventuels et SP 3380 – Droits contractuels. L'adoption de ces normes n'a pas entraîné de changement de méthode comptable pour l'entité et n'a pas entraîné d'ajustement des états financiers au 1^{er} avril 2017.

3. GESTION DES RISQUES

Le Conseil applique une politique de placement prudente (note 4) afin d'atténuer les risques financiers. Le Conseil n'a aucun placement dérivé et n'a pas pris part à des opérations de couverture pour la gestion des risques.

Voici une analyse des risques importants rattachés aux instruments financiers du Conseil :

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier amène l'autre partie à subir une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. Le Conseil gère ce risque en assujettissant les nouveaux clients à des procédures d'approbation de crédit et en obtenant une avance des clients à haut risque. L'exposition maximum du Conseil au risque de crédit sur ses créances équivaut à la valeur des débiteurs de 2 400 018 \$ au 31 mars 2018 (2017 - 2 972 944 \$). Le solde total des débiteurs est net de la provision pour les comptes irrécouvrables estimée de 77 212 \$ (2017 - 76 593 \$).

Le Conseil est également exposé à un risque lié au crédit, advenant la défaillance ou l'insolvabilité de la contrepartie d'un titre de revenu fixe. Le Conseil gère ce risque en ne traitant qu'avec les banques et institutions financières reconnues et en respectant un cadre financier axé sur la prudence régissant les placements admissibles, y compris une cote de crédit minimale de A pour les émetteurs d'obligations.

L'exposition au risque de crédit n'a pas connu de variation importante au cours de cet exercice.

ii) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux monétaires futurs ou sur les justes valeurs marchandes des instruments financiers. Les investissements du Conseil dans les titres à revenu fixe portent intérêt à des taux d'intérêt nominaux, ce qui réduit l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie. La juste valeur de ces titres peut varier selon les taux du marché.

La ligne de crédit porte intérêt à un taux variable, ce qui expose le Conseil à un risque de flux de trésorerie.

iii) Risque de change

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers libellés dans une devise étrangère. Une portion des placements de portefeuille du Conseil consiste en des titres de capitaux propres libellés en dollars américains ainsi qu'une portion de comptes débiteurs et créditeurs. L'incidence de l'évolution du taux de change au 31 mars 2018 serait limitée à ces soldes :

Instruments financiers libellés en devises américaines

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Encaisse	672 045 \$	376 845 \$
Débiteurs	28 182	163 763
Titres de capitaux propres	325 311	397 585
Créditeurs et charges à payer	(11 401)	(15 093)
	<u>1 014 137 \$</u>	<u>923 100 \$</u>

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

L'objectif du Conseil sur le plan de la gestion de ses placements de portefeuille est de demeurer une entité viable tout en s'acquittant de son mandat, soit d'être un organisme indépendant de recherche, d'essai et de services techniques.

Les placements du Conseil sont gérés par un tiers étant soumis à une politique de placement sujette à la répartition ciblée suivante :

Espèces et quasi-espèces	10 %
Revenus fixes	55 %
Capitaux propres	35 %

L'objectif du portefeuille est de maximiser la qualité des revenus à long terme et la croissance par un cadre de gestion des risques axé sur la prudence. Dans le cadre de cet objectif général, le Conseil doit voir à ce que ce portefeuille procure, à long terme, un rendement équivalent au taux sans risque majoré de l'inflation.

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (suite)

Placements de portefeuille dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur	Niveau de la hiérarchie de la juste valeur	2018	2017
Titres de capitaux propres	Niveau 1	2 573 70 \$	2 840 587 \$
Valeurs à revenu fixe	Niveau 2	4 388 017	4 369 803
		<u>6 961 287 \$</u>	<u>7 210 390 \$</u>

Il n'y a eu aucune transaction entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice. Les titres à revenu fixe ont des taux d'intérêt de 1,7 % à 3,1 % (2017 – 1,7 % à 4,55 %) et viennent à échéance entre juin 2018 et janvier 2023.

5. IMMOBILISATIONS

	2018			2017
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain et bâtiments	6 573 721 \$	2 292 662 \$	4 281 059 \$	4 032 973 \$
Équipement d'exploitation	12 350 856	9 439 321	2 911 535	2 958 031
Matériel informatique	807 213	712 137	95 076	100 437
Véhicule	20 937	20 937	-	-
	<u>19 752 727 \$</u>	<u>12 465 057 \$</u>	<u>7 287 670 \$</u>	<u>7 091 441 \$</u>

6. LIGNE DE CRÉDIT

Le Conseil possède une ligne de crédit d'exploitation sur demande de 1 000 000 \$ à des fins générales d'affaires au taux préférentiel de la banque majoré de 0,25 %. La ligne de crédit est garantie par une première convention de sûreté générale et une convention de nantissement d'un montant de 1 000 000 \$ sur les investissements du Conseil.

7. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés liés aux immobilisations représentent le montant non amorti des subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital reportés est constaté à titre de revenu dans l'état des résultats.

	2018	2017
Solde, début de l'exercice	1 466 768 \$	542 278 \$
Apports	246 085	1 144 682
Montants amortis aux revenus	(234 677)	(220 192)
Solde, fin de l'exercice	<u>1 478 176 \$</u>	<u>1 466 768 \$</u>

8. PRESTATIONS FUTURES DES EMPLOYÉS

(a) Allocations de retraite

Les employés ayant commencé à travailler à temps plein avant le 1^{er} avril 2011 ont droit à une allocation de retraite correspondant à une semaine de rémunération par année de service complète pour un maximum de 25 ans. Cette allocation est versée au moment de la retraite, après 55 ans, et calculée en fonction du dernier taux de salaire de l'employé. Une évaluation actuarielle a été réalisée et constitue le fondement de la provision figurant dans les présents états financiers consolidés.

(b) Prestations de maladie

Les employés qui travaillent à temps plein accumulent des prestations de maladie à raison de 1,25 jour par mois et ils peuvent, s'ils ne les utilisent pas, les reporter à un exercice ultérieur jusqu'à concurrence de 240 jours. Une évaluation actuarielle a été réalisée et constitue le fondement de la provision figurant dans les présents états financiers consolidés.

8. PRESTATIONS FUTURES DES EMPLOYÉS (suite)

Les évaluations actuarielles sont fondées sur d'importantes hypothèses économiques et démographiques :

Taux d'actualisation	3,7 %	(2017 - 2,95 %)
Hausses salariales	3,5 %	(2017 - 3,5 %)
Âge de retraite	60 ans	(2017 - 60 ans)
Probabilité de congés de maladie excédentaires	6,2 %	(2017 - 6,2 %)

	2018			2017		
	Allocations de retraite	Prestations de maladie	Total	Allocations de retraite	Prestations de maladie	Total
Obligation au titre des prestations constituées, 1 ^{er} avril	1 319 900 \$	109 300 \$	1 429 200 \$	1 249 200 \$	110 200 \$	1 359 400 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	53 500	9 900	63 400	57 800	8 300	66 100
Intérêts sur obligation	39 400	3 300	42 700	36 100	3 200	39 300
Paievements de prestations	(22 100)	(7 300)	(29 400)	(22 000)	(20 200)	(42 200)
(Gain)/perte actuariel(le)	(99 400)	32 200	(67 200)	(1 200)	7 800	6 600
Obligation au titre des prestations constituées, 31 mars	1 291 300	147 400	1 438 700	1 319 900	109 300	1 429 200
Perte actuarielle non amortie	(89 800)	(70 200)	(160 000)	(206 500)	(41 500)	(248 000)
Passif au titre des prestations constituées au 31 mars	1 201 500 \$	77 200 \$	1 278 700 \$	1 113 400 \$	67 800 \$	1 181 200 \$

9. ACTIFS AFFECTÉS À L'INTERNE

Le conseil d'administration du Conseil a affecté à l'interne des ressources totalisant 6 671 045 \$ au 31 mars 2018 (2017 - 7 141 045 \$). Ce montant affecté à l'interne est destiné à l'acquisition d'immobilisations et au paiement des obligations en capital, et ne peut être utilisé à d'autres fins sans le consentement du conseil d'administration. Un montant de 500 000 \$ a été versé au fonds d'administration pour faciliter l'acquisition d'actifs au cours de l'exercice clos au 31 mars 2018 (2017 - 0 \$). Ce transfert a été approuvé par le Conseil le 28 mars 2018.

10. OBJET DES CHARGES

	2018	2017
Personnel	8 746 084 \$	7 376 379 \$
Fournitures	1 621 182	1 174 098
Amortissement des immobilisations	884 878	792 287
Installations	901 777	718 462
Rechargeable	548 810	665 078
Bureau	734 298	657 356
Autres	31 935	112 380
Frais professionnels	527 306	394 093
Achat d'actifs (Note 12)	-	339 000
Devise étrangère	53 645	(26 556)
Sécurité	35 161	34 858
Créances irrécouvrables	2 450	(21 106)
	14 087 526 \$	12 216 329 \$

11. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉES

Le Conseil est une société d'État provinciale établie par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, tel qu'il est décrit dans la note 1. À ce titre, les ministères et organismes du gouvernement, ainsi que les autres organismes de la Couronne, sont considérés comme apparentés.

Au cours de l'année, le Conseil a fourni des services à des ministères et à des organismes de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant réel de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

11. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉES (suite)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Recettes provenant des services fournis en cours d'exercice		
Ministères et organismes gouvernementaux	1 687 472 \$	608 852 \$
Énergie NB et entités apparentées	448 490	410 985
	<u>2 135 962 \$</u>	<u>1 019 837 \$</u>
Comptes recevables au 31 mars		
Ministères et organismes gouvernementaux	175 463 \$	161 120 \$
Énergie NB et entités apparentées	28 817	36 890
	<u>204 280 \$</u>	<u>198 010 \$</u>

La Société de développement régional a approuvé les projets de financement des immobilisations du Conseil pour des montants de 91 114 \$ (2017 - 644 862 \$), inclus dans les apports en capital reportés, et de 63 329 \$ (2017 - 0 \$) au titre des dépenses courantes.

12. ACHAT D'ACTIFS

Durant l'exercice clos le 31 mars 2017, après l'acquisition d'équipement, d'une méthodologie et de procédures opérationnelles normalisées auprès d'une autre entreprise, le Conseil a commencé à offrir une nouvelle gamme de services, à savoir des essais de toxicité. L'opération a été exécutée sous forme d'achat d'actifs au prix total d'achat de 372 000 \$. Cela a donné lieu à un ajout de 33 000 \$ aux immobilisations et le reste du prix d'achat, y compris les commissions, a été passé en charge.

13. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

Depuis le 31 mars 2017, à la suite de la révision stratégique des programmes du GNB, le gouvernement a transféré au Conseil la responsabilité en matière de prestation des services de laboratoire au nom du GNB. Cela comprend les services autrefois fournis par le laboratoire provincial de santé du poisson, et les laboratoires environnementaux et laitiers du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de cette opération, la propriété d'un bâtiment situé à St. George (Nouveau-Brunswick) a été transférée au Conseil. Le bâtiment a été reconnu comme étant une valeur comptable du gouvernement. Aucune contrepartie n'a été payée dans le cadre de ce transfert.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Le cas échéant, les états financiers consolidés ont été reclassés par souci de conformité à la présentation utilisée aux fins du présent exercice.